Accusé de réception en préfecture
001-210101846-20261008-D_2026_10_44-AI
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

D_2026_10_44

République Française
Liberté-Egalité-Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTECOURT-ROMANECHE

L'an Deux Mil vingt-six, le 7 octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie GIVORD, Maire

Nombre de conseillers	
Effectif légal	15
en exercice	15
Présents	13
Votants	15
Pour :	15
Contre :	00
Abstention :	00

Présents : MRS : Vincent AZNAR, Titouan CALLOCH, Etienne DEMIAS, Mathieu DESBOIS, Charles STÖHR

MMES : Karine BLANC, Elisabeth BONNAND, Sylvie BOLLARD, Catherine COQUARD, Jade FOLLET-TROSSET, Céline GIRARD, Nathalie GIVORD, Lydie ROLLIN

Excusées : Mathis BLANC (procuration donnée à Mathieu DESBOIS), Jean-Robert BATAILLE (procuration donnée à Sylvie BOLLARD)

Le quorum est atteint.

Mme Sylvie BOLLARD a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 30 septembre 2026

Objet : DIA SEMCODA

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est saisi d'une demande d'intention d'aliéner en date du 12 août émanant de l'office notarial de Me ETIEVANT à Bourg-en-Bresse.
Cette dernière porte sur les parcelles AD 276 et AD 294 d'une superficie de 526m² située, dans le nouveau lotissement « Les Sources » et classée en zone 1AU du PLU et appartenant à la SEMCODA. Le prix porté sur la DIA est de 49 000€.
Le Maire propose de ne pas user de son droit de préemption.

Le conseil, après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité de ne pas user de son droit de préemption.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le secrétaire de séance
Sylvie BOLLARD

Le Maire
Nathalie GIVORD

MAIRIE DE HAUTECOURT-ROMANECHE AIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le 8/10/2026
Et publication ou notification du 8/10/2026